

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 13 juillet 2011.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 11, no 4, lundi 21 février 2011

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Futur Accord Canada/Union européenne : le gouvernement canadien tient à l'exemption culturelle mais l'UE exigerait des ouvertures dans le secteur de l'édition
- La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle accueille un nouveau membre
- L'Ordre de la Pléiade décerné à quatre personnalités marquantes de la Francophonie
- Consultation sur la mise en œuvre de la Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités
- Subventions d'aide à la coopération entre les organismes culturels indépendants de différents pays et disciplines en Europe
- Appel à candidatures pour la 9^e édition des Rencontres de Bamako

Publications récentes

- Douze sections de l'APF contribuent au débat sur la diversité culturelle : publication de leurs témoignages
- Accords bilatéraux et diversité culturelle
- Culture Action Europe, février 2011
- CapsulesMonde, février 2011

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Lancement d'un réseau latino-américain de gestion culturelle
- Un séminaire portant sur la politique culturelle se tient à Riga en Lettonie

Autres actualités d'intérêt

- Le 22^e Festival panafricain du cinéma et de la télévision s'ouvre à Ouagadougou

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

Suivi de la Convention


Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le

Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis six rencontres, quatre ordinaires et deux extraordinaires.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 116 Parties (115 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Futur Accord Canada/Union européenne : le gouvernement canadien tient à l'exemption culturelle mais l'UE exigerait des ouvertures dans le secteur de l'édition

Devant le Comité permanent du patrimoine canadien, le 31 janvier dernier, **le ministre du Commerce international, M. Peter Van Loan**, a réitéré la volonté du gouvernement canadien d'obtenir une exemption générale pour les industries culturelles dans le cadre des négociations entre le Canada et l'Union européenne pour un Accord économique et commercial global (AECG). D'entrée de jeu, le ministre a fait un rapprochement entre l'engagement du Canada en faveur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO et sa position pour une exemption culturelle dans le cadre des négociations d'accords de commerce. Il a ensuite répondu à de nombreuses questions et deux thèmes ont particulièrement ressorti des échanges soit, bien entendu, l'exemption culturelle demandée par le Canada dans le cadre de l'AECG et la position de l'Union européenne qui demanderait plutôt des ouvertures de marché dans le secteur de l'édition. Nous vous présentons ici quelques extraits significatifs des propos tenus par le ministre Van Loan et vous invitons à consulter [l'intégralité des échanges](#) qui sont maintenant disponibles en ligne.

▪ **Concernant l'exemption culturelle demandée par le Canada**

« [...], nous avons été un chef de file mondial en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de conventions aux Nations Unies, notamment la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Comme vous le savez, la convention reconnaît l'importance de la diversité culturelle pour le développement économique et social international. Cette convention reconnaît aux pays comme le Canada le droit d'adopter des mesures et des politiques pour protéger et promouvoir la diversité de leurs expressions culturelles. »

« Je peux donner l'assurance aux membres de ce comité, ainsi qu'à tous les Canadiens, que nous garderons intacte notre capacité respective de poursuivre nos objectifs nationaux en matière de politique culturelle dans tout accord commercial que nous concluons avec l'Union européenne. Notre gouvernement demeure fermement attaché à la défense de nos intérêts culturels, y compris dans le cadre de nos accords commerciaux. » [...]

« Nous voulons une exemption complète, et je ne crois pas que cela soit en jeu. En théorie, tout est en jeu, car il s'agit d'une vaste négociation, mais nous voulons une exemption culturelle complète et nous sommes passablement certains d'obtenir la pleine protection des industries culturelles canadiennes. [...]

■ **Concernant les exigences de l'UE dans le secteur de l'édition**

« Le seul point qui a été soulevé concerne le soutien dont bénéficie le secteur de l'édition grâce à divers programmes. Ce que souhaite l'Union européenne, c'est qu'elle puisse bénéficier du même genre de soutien ou que nous cessions d'offrir ce soutien à ce secteur. Nous avons fait valoir que nous voulons maintenir ces programmes et que nous souhaitons qu'ils fassent partie de l'exemption de sorte que nous puissions aider notre industrie de l'édition et la culture canadienne. » [...]

« [...], c'est-à-dire qu'il n'y a qu'un seul point sur le plan du fond au sujet duquel l'Union européenne a formulé une exigence, à savoir la question des subventions ou des programmes qui visent à soutenir le secteur de l'édition. » [...]

« [...], nous sommes d'avis, comme en témoigne la position que nous avons adoptée, que tout ce qui mettrait en péril ces programmes ou qui entraînerait leur élimination aurait des retombées négatives sur notre industrie de l'édition. C'est pourquoi nous faisons valoir dans le cadre des négociations que nous voulons maintenir ces programmes. »

Par ailleurs, le 7 février, c'était au tour du **directeur général de la Coalition pour la diversité culturelle et secrétaire général de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité, M. Charles Vallerand**, de se présenter devant le Comité permanent du patrimoine canadien pour y discuter du traitement de la culture dans le cadre des négociations pour un AECG Canada - UE. D'entrée de jeu, M. Vallerand a fait un lien entre la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle et les négociations en cours entre le Canada et l'UE en soulignant ce qui suit :

« Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est surtout que cette convention de l'UNESCO ait tout son poids juridique et politique par rapport aux autres instruments internationaux. À l'origine, l'idée même de la Convention était de développer un instrument juridique tout à fait nouveau pour faire contrepoids et pour encadrer le caractère spécifique et particulier de la culture, qui est un bien, un service dont on reconnaît la valeur commerciale mais aussi et surtout la valeur culturelle. Aujourd'hui, il s'agit d'établir cette valeur juridique, d'établir une jurisprudence. C'est pourquoi cette négociation commerciale est si importante, puisque le gouvernement canadien a fixé d'entrée de jeu une volonté de voir de façon moderne, large et étendue cette relation commerciale avec un partenaire économique très important. [...]

Vous comprendrez que l'on suit cela avec beaucoup d'intérêt, parce qu'il serait malheureux que ce qu'on a gagné avec la Convention, on le perde ou on le voie affaibli par ce qui pourrait être négocié avec l'accord de libre-échange. »

Dans son introduction, il a également souligné que le sort de la culture ne semblait pas encore scellé dans ces négociations :

« Malheureusement, il faut constater que la négociation se poursuit et que les discussions entrent dans ce qu'on appelle « les moments les plus difficiles » sur les sujets qui restent à régler. Le dossier de la culture est encore sur la table. De toute évidence, ce n'était pas aussi facile de s'entendre avec l'Union européenne sur l'exemption culturelle qu'on aurait pu l'imaginer. [...]

[...], on comprend que l'Union européenne et les négociateurs ont une autre façon de comprendre l'exemption culturelle et qu'ils posent des

questions, essaient de comprendre comment on peut voir cette exemption et comment elle s'appliquerait sur l'ensemble de l'accord. Évidemment, ce sont des questions un peu surprenantes, l'Union européenne ayant ratifié la Convention de l'UNESCO et 26 des 27 États membres l'ayant fait également. C'est un partenaire qui a à cœur la diversité des expressions. Pourquoi ces questions sur l'exemption culturelle alors que, depuis 20 ans, la pratique et l'approche du Canada sont très bien connues? Des clarifications sont demandées. On aura à offrir des clarifications et, espérons-le, à rassurer les Européens pour en venir à une entente. Nous sommes prêts et nous avons offert notre collaboration et notre expertise pour aller au fond de ces questions qui se posent chez nos amis européens.

D'après nous, ce n'est pas parce que l'Union européenne pose des questions qu'il faut changer d'attitude ou avoir envie de conclure une entente à tout prix. Au contraire, le Canada a vraiment fait preuve de leadership jusqu'à aujourd'hui et doit continuer à le faire. »

Nous vous invitons à consulter le [compte-rendu intégral des échanges tenus entre M. Vallerand et les membres du Comité](#).

Sources :

- [Comité permanent du patrimoine canadien](#) (31 janvier 2011)
- [Comité permanent du patrimoine canadien](#) (7 février 2011)

Haut de la page 

La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle accueille un nouveau membre

Le conseil d'administration de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) a approuvé la demande d'adhésion du Comité conjoint suédois des professionnels des arts et de la littérature (Konstnärliga och Litterära Yrkesutövares Samarbetsnämndou KLYS).

« Ce développement marque une étape importante pour le mouvement de la société civile scandinave qui a joué et continue de jouer un rôle central en faveur de la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, particulièrement dans le domaine de la coopération Nord-Sud » de noter le communiqué de la FICDC.

KLYS est une fédération fondée en 1959 pour représenter les organisations suédoises nationales du secteur culturel. Elle s'emploie à définir une plateforme commune à ses 16 membres dans le domaine des politiques culturelles et autres aspects législatifs touchant les artistes et les créateurs.

La FICDC rassemble 43 coalitions nationales, totalisant plus de 600 organisations culturelles.

Source :

- [Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle \(FICDC\)](#)

Haut de la page 

L'Ordre de la Pléiade décerné à quatre personnalités marquantes de la Francophonie

Le président de l'Assemblée nationale du Québec et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), M. Yvon Vallières, a procédé récemment à la remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade. La cérémonie s'est déroulée en présence des participants à la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEDEC 2011).

La Pléiade, ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, veille à reconnaître le

mérite de personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de l'APF, notamment en matière de coopération, de solidarité et de démocratie. Les personnalités suivantes ont été honorées :

Son Excellence **Monsieur Abdou Diouf**, secrétaire général de la Francophonie, s'est vu remettre le grade Grand Croix. Licencié en droit public et en sciences politiques de la Sorbonne, il occupe dès les années 1960, diverses fonctions nationales au Sénégal. Premier ministre de 1970 à 1980, il devient Président en 1981, succédant à Léopold Sédar Senghor. Il exerce les fonctions de secrétaire général de la Francophonie depuis 2003.

L'écrivain **Dany Laferrière** a pour sa part reçu le grade de commandeur. Né à Port-au-Prince (Haïti), il s'établit au Québec dans les années 1970. Parallèlement à ses activités littéraires, il poursuit une carrière de journaliste et de chroniqueur. Il est récipiendaire de nombreux prix littéraires, dont quatre pour son dernier livre, *L'énigme du retour*. Le Prix Médicis lui a été décerné suite à la parution de ce roman.

L'artiste multidisciplinaire **Robert Lepage** a également reçu les insignes de commandeur. Né à Québec, il exerce avec une égale maîtrise les métiers d'auteur dramatique, de metteur en scène, d'acteur et de réalisateur. Avec la compagnie Ex Machina, il crée en 2008 la plus grande projection architecturale jamais réalisée, *Le Moulin à images*. Il se démarque aussi dès ses débuts dans le monde de l'Opéra. Plus d'une centaine de prix et de distinctions couronnent son œuvre.

Le professeur **Ivan Bernier** est quant à lui devenu officier de l'Ordre de la Pléiade. Titulaire d'un doctorat en droit de la London School of Economics, la majeure partie de sa carrière se déroule à l'Université Laval (Québec, Canada). Professeur émérite de cette université, spécialiste du droit international économique reconnu internationalement, il est récipiendaire de nombreux prix. Il a à son actif six volumes et plus d'une cinquantaine de publications, dont certaines en collaboration. Il a publié, entre 2002 et 2009, une [série d'études concernant la diversité des expressions culturelles](#). Ces études sont accessibles dans le site du Secrétariat à la diversité culturelle.

Le fondateur du Cirque du Soleil, **M. Guy Laliberté**, devait aussi recevoir un insigne de l'Ordre de la Pléiade. N'ayant pu assister à la cérémonie, il sera honoré ultérieurement.

Source :

- [Assemblée nationale du Québec](#)

Haut de la page 

Consultation sur la mise en œuvre de la Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités

Le ministre du Patrimoine canadien invite les Canadiens, les partenaires fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations de l'industrie et les différents intervenants qui s'intéressent aux coproductions audiovisuelles à exprimer leur opinion sur la mise en œuvre de la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités*.

Tous les commentaires sur le traité type proposé devront être soumis avant le 17 mars 2011. Le forum de discussion sera ouvert une semaine de plus, soit jusqu'au 24 mars 2011.

Source :

- [Patrimoine canadien](#)

Haut de la page 

Subventions d'aide à la coopération entre les organismes culturels indépendants de différents pays et disciplines en Europe

La Fondation européenne de la culture recherche des projets qui présenteront l'Europe

sous un jour nouveau à des personnes de tous les horizons, et qui amèneront ces dernières à envisager l'avenir comme un projet de coentreprise. Les subventions d'aide à la coopération financent les activités transnationales et intersectorielles d'organismes indépendants des secteurs de la culture et des arts qui travaillent de concert avec des organismes d'autres secteurs. Une attention particulière sera accordée aux projets audacieux et originaux qui remettent en question le *statu quo*. Les bourses varient de 15 000 € à une valeur maximale de 30 000 €. Les candidatures aux subventions d'aide à la coopération sont évaluées deux fois par année; la prochaine échéance étant fixée au 1^{er} mars .

Pour plus d'informations concernant la demande de subventions, veuillez consulter le site Internet de la [European cultural Foundation](#).

Source :

- [European cultural Foundation](#)

Haut de la page 

Appel à candidatures pour la 9^e édition des Rencontres de Bamako

Un appel à candidatures pour la sélection des artistes qui veulent participer à la 9^e édition de la Biennale africaine de la photographie est ouvert jusqu'au 15 mars prochain. La Biennale se tiendra du 5 novembre au 5 décembre 2011 à Bamako au Mali sous le thème *Pour un monde durable*.

Coorganisées et coproduites depuis 1994 par le ministère de la Culture du Mali et l'Institut français, les Rencontres de Bamako ont lieu tous les deux ans et sont reconnues comme la principale manifestation culturelle d'envergure internationale axée sur les enjeux de la photographie contemporaine et de la vidéo en Afrique.

Pour connaître tous les détails de cet appel à candidatures, veuillez consulter le site Internet des [Rencontres de Bamako](#).

Source :

- [Rencontres de Bamako](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Douze sections de l'APF contribuent au débat sur la diversité culturelle : publication de leurs témoignages

Le 31 janvier dernier, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a tenu un débat relativement aux obstacles au développement de politiques et programmes culturels en prévision de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEK). Le débat a été alimenté par les contributions écrites de 12 sections de l'APF: le Burundi, le Tchad, le Gabon, le Burkina Faso, le Sénégal, la Géorgie, le canton de Valais, la Communauté française de Belgique, la Roumanie, le Canada et le Québec. Ces textes sont disponibles sur le [site Web de l'APF](#), sous les actualités de la CECAC.

Source :

- [APF](#)

Haut de la page 

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Dans son édition du 7 février, le bulletin *Accords bilatéraux et diversité culturelle* nous propose les sujets d'intérêt suivants :

Politique commerciale

- Accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée du Sud : vers sa ratification?

Enjeux numériques

- Téléchargement illégal : des mesures ambiguës pour un enjeu de plus en plus complexe
- Livre numérique : un état des lieux

Industrie de l'audiovisuel

- Le paysage audiovisuel asiatique : une industrie en pleine expansion
- Record de la fréquentation cinématographique en France : qui en profite?
- Rapport de l'Observatoire européen de l'audiovisuel : «le passage au dividende numérique »

Publications

Accords bilatéraux et diversité culturelle est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Source :

- [CEIM](#)

Haut de la page 

Culture Action Europe, février 2011

Le bulletin d'information de *Culture Action Europe* publie son premier numéro pour l'année 2011. L'équipe éditoriale rappelle que le manifeste de la campagne *we are more* est désormais disponible en ligne dans plus de 15 langues.

« Cette campagne a été lancée avec des objectifs et un calendrier clairs: influencer sur les décisions de nos gouvernements et des instances européennes concernant le futur budget de l'UE; des négociations budgétaires qui détermineront le soutien que recevra la culture par le biais des politiques européennes au cours des dix prochaines années. »

Ce numéro comporte des nouvelles de la campagne *we are more* et aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Session de consultation sur le futur Programme Culture
- Évaluation à mi-parcours du Programme Culture 2007-2013
- Positionner la culture dans les débats sur l'avenir de la politique de cohésion de l'UE
- S'engager dans les discussions sur le futur budget européen
- Des principes d'intérêt public rappelés par une coalition de la société civile

Le bulletin est disponible en français et en anglais.

Source :

- [Culture Action Europe](#)

Haut de la page 

CapsulesMonde, février 2011

Le numéro de février de *CapsulesMonde* aborde les questions suivantes concernant le thème mondialisation et culture :

Tendances

- International - L'aménagement linguistique : vers une globalisation culturelle?

Développement économique

- Irlande - Ville culturelle, ville prospère!

Nouvelles technologies

- International - Culture et gouvernance à l'ère numérique

Industries culturelles et créatives

- Amérique du Sud - Le cinéma, miroir des identités nationales

CapsulesMonde est publié par le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation ([LEPPM](#)).

Source :

- [LEPPM](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Lancement d'un réseau latino-américain de gestion culturelle

Un réseau latino-américain de gestion culturelle : la Red Latinoamericana de Gestión Cultural (RedLGC) vient de voir le jour. Les membres fondateurs de ce réseau sont de différentes origines, notamment argentine, bolivienne, brésilienne, colombienne, salvadorienne, espagnole, mexicaine, uruguayenne et chilienne. Ils veulent ainsi offrir aux agents culturels, aux professionnels, aux établissements d'enseignement et aux organismes d'Amérique latine un point de rencontre permettant la diffusion des connaissances dans le domaine de la gestion culturelle et des politiques culturelles; ceci en dialogue constant avec des gestionnaires, des associations et des établissements du monde entier.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter le site de la [RedLGC](#).

Sources :

- [RedLGC](#)
- [Culturelink Network](#)

Haut de la page 

Un séminaire portant sur la politique culturelle se tient à Riga en Lettonie

Un séminaire portant sur la politique culturelle se tient à Riga en Lettonie le 23 février. Il se penchera notamment sur le rôle des différents territoires dans le domaine culturel. Organisé conjointement par le ministère de la Culture, la cellule Riga 2014 de la Mairie de Riga, l'Ambassade de France en Lettonie et le Centre culturel français de Riga, ce séminaire s'adresse à des élus et responsables d'institutions culturelles, membres d'ONG, acteurs de la vie culturelle et artistes.

Pour avoir plus d'informations, consultez le site Internet de l'[ambassade de France en Lettonie](#).

Source :

- [Ambassade de France en Lettonie](#)

Autres actualités d'intérêt

Le 22^e Festival panafricain du cinéma et de la télévision s'ouvre à Ouagadougou

La 22^e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) se tiendra du 26 février au 05 mars 2011 sous le thème : « Cinéma africain et Marchés ».

« Les mutations technologiques intervenues dans les domaines de la production et de la-post production cinématographique et audiovisuelle en général, ont contribué depuis quelques années à une offre plus large et à une diversification des modes de production en Afrique. Toutefois, la diversification de cette offre en matière d'image contraste avec la disparition progressive des salles comme lieux de consommation collective de films, accentuant l'absence du film africain sur son propre marché. La part des films africains sur l'ensemble du marché cinématographique du continent ne représente que 3 % alors que celle des films américains s'élève à 70 % ». [...]

Sans conteste, le point de mire du festival est sa compétition officielle. Pour les réalisateurs africains qui affluent de toutes parts en vue de participer à la manifestation, chaque édition est un challenge. La compétition officielle est exclusivement réservée aux films africains et de la diaspora africaine » peut-on lire dans le dossier de presse.

Pour en savoir davantage sur cet événement où seront présentées quelque 190 œuvres, nous vous invitons à consulter le site du FESPACO.

Source :

- [FESPACO](#)